

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.*

<b>Présents :</b>	– AUBERTIN Marc	– FRAPPART Lionel
	– BENA Olivier	– GERARD Marie-Thérèse
	– CHAPUIS Romain	– HALBEHER Martine
	– CULMET Thierry	– RIEHL Laurence
	– DUQUENET Colette	– TALLOTTE Josiane
	– EHRLE Josiane	
<b>Absents :</b>	– DUPRE Steven	
	– DUPRE Jean-Pierre	
<b>Pouvoirs :</b>	–	
<b>Secrétaire :</b>	– BENA Olivier	

<b>Conseillers en exercice :</b>	13
<b>Présents :</b>	11
<b>Pouvoirs :</b>	0
<b>Ouverture :</b>	20h00
<b>Clôture :</b>	23h36
<b>Convocation :</b>	22/11/19

## **1) ENTRÉES ET SORTIES DU SDAA**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve

- Les demandes d'entrée du SDAA 54 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU SANON pour son périmètre entier et de la commune d'HAMONVILLE.
- Les demandes de sortie du SDAA 54 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT pour son périmètre de substitution (Azerailles, Baccarat, Bertrichamps, Brouville, Deneuvre, Flin, Fontenoy-laJoûte, Franconville, Gélacourt, Glonville, Haudonville, Lachapelle, Lamath, Magnières, Merviller, Moyen, Pettonville, Thiavillesur-Meurthe, Vacqueville, Vallois, Vathiménil, Veney), de la COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON, de la COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNE pour son périmètre de substitution (Bratte, Moivrons, Villersles-Moivrons) et la commune de FENNEVILLER.

## **2) MODIFICATION DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE**

*Madame le maire informe les conseillers qu'une cliente de l'agence postale a commis des incivilités un samedi matin, incivilités réitérés quelques jours suivants. Considérant le sentiment d'insécurité que cela a créé, particulièrement le samedi matin alors qu'aucun autre agent communal ne travaille, madame le maire propose de fermer l'agence postale le samedi en répartissant les 3 heures correspondantes dans la semaine. La Poste est prévenue et est d'accord avec le projet de changement.*

*Par ailleurs, deux caméras de surveillance ont été installées et autorisées par la préfecture, elles seront activées dès lundi 2 décembre. Une caméra surveille l'agence postale, l'autre les escaliers.*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe ainsi les horaires d'ouverture de l'agence postale communale à compter du lundi 2 décembre 2019 :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h à 11h45.**

### **3) RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

*L'INSEE verse à la commune une dotation de 1251 € afin de participer financièrement à l'enquête de recensement, dont la rémunération des deux agents recenseurs. Compte tenu des charges patronales à verser, Madame le maire propose de fixer le montant du traitement brut à 500 € pour chacun des deux agents recenseurs. La nomination relève du maire.*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- fixe la rémunération des agents recenseurs à 500 € de traitement forfaitaire brut.

L'enquête de recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Les agents recenseurs nommés sont Delphine Etienne et Philippe Roland.

Val-et-Châtillon accueillera deux séances de formations des agents recenseurs les 6 janvier et 13 janvier.

### **4) REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de rembourser à Alain GERARD la somme de 38,84 € pour l'achat d'un amplificateur de signal GSM destiné à l'atelier municipal.

### **5) SUBVENTION MPT**

Des précisions sont données sur la récente sortie cinéma qui a profité gratuitement à 18 enfants du VAL. Des activités étant destinées aux anciens et d'autres aux enfants, le souhait est émis que des actions puissent créer un lien intergénérationnel. Puisque les comptes fournis par l'association ne sont pas présentés sous la forme attendue d'un bilan financier, madame le maire reverra avec l'association comment refaire leur présentation.

Le conseil municipal, après délibération, par 8 voix pour et 3 abstentions (Josiane EHRLE, Martine HALBEHER, membres actifs de l'association, et Olivier BENA),

Accorde une subvention de 150 € à la Maison Pour Tous de Val-et-Châtillon.

### **6) AVENANT AU MARCHÉ D'ASSAINISSEMENT**

*Suite à la réalisation d'une inspection télévisuelle sur les réseaux existants du quartier MOULIN, il s'avère nécessaire de remplacer les réseaux compte tenu de leur état structurel. Sur la base des prix du marché, le plus-value est de 62 915,09 € HT*

Le conseil municipal, après délibération, 10 voix pour et une abstention (Thierry Culmet), approuve l'avenant n°6 du lot n° 1 du marché d'assainissement, opération E Moulin, d'un montant de 62 915,09 € HT.

### **7) POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- La tranche ferme des travaux est terminée, en dehors des réfections de voirie des rues Molière et Basse Molière. Un article chiffré (linéaire de collecteurs, regards, postes de relevage etc..) a été publié dans la presse et sur le site internet.
- Les entreprises ont débuté les travaux de la tranche optionnelle, ceux-ci devant se terminer au printemps 2020
- Ce sont 110 branchements plomb qui ont été changés et autant de regards eau potable mis en place en extérieur des propriétés.
- Le marquage au sol est provisoire, il sera refait au printemps en résine.
- Les travaux de la STEP sont réceptionnés le 2 décembre. Le transfert des eaux usées de Val-et-Châtillon a été retardé à cause d'une station de relevage de Cirey qui n'était pas prête, mais il va se faire très prochainement.
- Les entreprises seront en congé du 18 décembre au 13 janvier.

## **8) EMPRUNT ET INSCRIPTION BUDGÉTAIRE**

Le total des travaux des tranches optionnelles et frais connexes avait été estimé à 975 096 €. L'agence de l'eau accorde une subvention de 511 292 € et l'Etat une subvention de 144 643 € au titre de la DETR.

Toutefois le besoin d'emprunt a été augmenté par les avenants des tranches fermes et optionnelles. Le besoin de financement précis doit être recalculé par le bureau d'études compte tenu des marges d'imprévus et des montants subventionnables par opération.

Un prêt relais sera en outre nécessaire compte tenu des décalages de trésorerie pour le paiement des travaux et le versement des subventions.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve l'inscription au budget de

- de la totalité des travaux des tranches conditionnelles et frais connexes, soit 975 095,93 €
- de la totalité des avenants de la tranche ferme et des tranches conditionnelles, soit 137 654,69 € de travaux (avenant 1 du lot 2 et avenants 5 et 6 du lot1) et 23 551,35 € de maîtrise d'oeuvre (avenant n°2)
- de la totalité des subventions attribuées, soit 695 935 € (agence de l'eau + DETR)
- du besoin de financement correspondant en emprunt, soit 440 366,97 €

## **9) DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 suivante du budget principal :

D 2135 chapitre Dépense 041 = + 625,40 €

R 2315 chapitre Recette 041 = + 625,40 €

## **10) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU**

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement.

## **11) PRIX DE L'EAU POTABLE**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe ainsi le prix de l'eau potable consommée en 2020:

m <sup>3</sup> d'eau HT :	<b>1,60 €</b>
Abonnement HT :	<b>30,00 €</b>
m <sup>3</sup> taxe assainissement HT :	<b>2,80 €</b>
Part fixe assainissement HT :	<b>40,00 €</b>

## **12) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT AU BUDGET COMMUNAL**

Considérant le fait que les travaux d'assainissement et de reprise des conduites en plomb ont augmenté la part du travail des employés municipaux consacrée au service eau et assainissement,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe à 25 000 euros le montant du remboursement que doit effectuer le service eau/assainissement au budget communal pour la mise à disposition du personnel technique et administratif pour l'année 2019.

### 13) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Une minute de silence est donnée en hommage aux 13 soldats morts pour la France.
- Madame Gérard, adjointe aux questions scolaires, s'est rendue à la remise du brevet à 4 jeunes de Val-et-Châtillon.
- Défibrillateur : une nouvelle loi rend l'installation de défibrillateur externe obligatoire dès 2020 dans les ERP de 3ème catégorie, donc la salle des fêtes et l'église sont concernées.
- L'entreprise Claude fera quelques réparations urgentes de sécurité dans le local loué à Mached. L'entreprise installera à ses frais un point de chauffage.
- Le samedi 14 décembre, le CCAS organise un « Noël des enfants » avec cinéma à Blâmont et goûter à la salle des fêtes.
- Géolocalisation des morts pour la France : suite à décision nationale du Souvenir Français, le coût sera nettement inférieur à ce qui était prévu : 60 € par tombe, puis au bout de 6 ans 100 € de cotisation au total. Un devis sera demandé pour la remise en état du monument NOEL qui a été repris en 2003 par la commune. Le constat d'abandon des 4 concessions à reprendre est prévu le 27 décembre à 14h.
- Le conseil accorde un cadeau de 50 € aux employés FRS comme les autres années.
- Le prix du bulletin municipal 2019 est inchangé : 5 €.
- Un repas sera organisé le 4 décembre entre les différents intervenants des travaux d'assainissement.
- Le conseil accepte la demande de la paroisse de célébrer une messe en novembre, décembre, janvier, février à la buvette de la salle des fêtes. Quelques éléments nécessaires (mobiliers démontables) seront stockés dans une réserve communale de la salle des fêtes jusqu'à fin février.
- La gendarmerie est intervenue concernant le stationnement dangereux dans la rue Maix Gammeron mais le problème persiste pour 3 voitures.
- Accès PMR de la mairie et l'agence postale : l'élévateur sera installé avant le 15 décembre, les employés municipaux s'occuperont ensuite de la cloison et des finitions.

Fin à 23h36.

Ainsi délibéré et signé après lecture,  
Pour extrait conforme,  
Madame le Maire,



*Talotte*

Josiane TALLOTTE